



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.06.09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :** 11 décembre 2023

**Date d'affichage :** 11 décembre 2023

**L'an deux mil vingt-trois,**

Le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes,

**Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :**

Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE,  
Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Nathalie  
FORM, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE, Jean-Claude VINATIER.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés :**

Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Emeric SALLE  
Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Muriel FINE  
Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

**Isabelle DESMALLEES a été élue secrétaire de séance**

**Objet : Signature d'une convention pluripartite relative à l'intervention des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes sur le domaine de ski de fond des communes de Saint-Chaffrey et La Salle les Alpes (piste de ski de fond au parc des Colombiers).**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Communes de Saint-Chaffrey et de La Salle les Alpes disposent d'un domaine nordique de ski de fond comprenant une boucle de 1,7 kilomètre accessible principalement depuis Chantemerle. Cette piste de ski de fond est d'accès gratuit.

Les secours sont assurés sur la base d'un plan de secours intercommunal arrêté le 16 novembre 2023. Toutefois, eu égard à l'occurrence faible des secours constatée depuis plusieurs années et la présence d'un seul pisteur secouriste polyvalent, également employé sur d'autres sites du SIVM, les communes de Saint-Chaffrey et de La Salle les Alpes, par courriers en date du 23 novembre 2023 et du 30 novembre 2023, sollicitent le concours du SDIS 05 afin de palier à d'éventuelles carences du service des pistes du SIVM. (Joint en annexe).

Dans ce cadre, le SDIS 05, par voie de convention, pourra intervenir au moyen d'un engin chenillé, armé par deux sapeurs-pompiers minimum, permettant d'accéder en tout point du domaine afin de procéder à l'abordage d'une victime et à son transport vers une voie carrossable.

L'expérimentation menée depuis plusieurs saisons a permis de confirmer l'intérêt d'un tel dispositif basé sur la mutualisation des moyens et des hommes.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-9, L.2122-24 et L.2215-1 ;

**Vu** la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;

**Vu** la loi N° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs ;

**Vu** l'article 54 de la loi N°2002.276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

**Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 dite de modernisation de la sécurité civile ;

**Vu** les arrêtés municipaux relatifs à la sécurité sur les pistes de ski de fond en vigueur ;

**Vu** les arrêtés municipaux portant agrément du responsable de la sécurité sur le domaine de ski de fond ;

**Vu** les décisions du Maire relatives à la fixation des tarifs de secours sur pistes pour la saison hivernale 2023/2024 (prestations) en vigueur ;

**Vu** la convention pluripartite relative à l'intervention des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes sur le domaine de ski de fond des communes de Saint-Chaffrey et de La Salle les Alpes (piste de ski de fond au Parc des Colombiers) par carence du service des pistes du SIVM en annexe de la présente délibération ;

**Considérant** la nécessité de conventionner avec le SDIS des Hautes-Alpes pour ce qui concerne les secours sur le domaine nordique des communes de Saint-Chaffrey et de La Salle les Alpes (piste de ski de fond située au Parc des Colombiers) en cas de carence du service des pistes du SIVM ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

**APPROUVE** la convention pluripartite relative à l'intervention du SDIS des Hautes-Alpes sur le domaine de ski de fond des communes de Saint-Chaffrey et de La Salle les Alpes (piste de ski de fond au Parc des Colombiers) par carence du service des pistes du SIVM et en autorise sa signature par Monsieur le Maire.

↳ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance le 18 décembre 2023

Le Maire



Emeric SALLE

Le secrétaire de séance

Isabelle DESMALLE